



Amende transport en commun

Par **Aure06**, le **26/07/2009** à **11:20**

Bonjour, rnrnMon ami à fait quelques erreurs de jeunesse, il a pris les transports en commun sans les payer, le temps a passé et l'huissier a finit par venir, en lui présentant une note d'environ 3.000 €!!!! Il est au chômage, je suis en congé parental avec 2 enfants en bas âge, on arrive déjà pas à finir les fins de mois. Ils demandent dans les 100 € par mois ! J'aimerais savoir si j'avais une solution pour au moins diminuer l'addition. rnrnMerci beaucoup

Par **Tisuisse**, le **08/08/2009** à **18:51**

Bonjour,rnrnOui, vous avez une solution : ne payez rien de vos deniers. Les amendes sont une dette personnelle de votre ami, pas votre dette. Votre ami doit prendre ses responsabilités et payer ses "erreurs de jeunesse". Ce n'est ni à sa compagne, ni aux enfants, de payer pour lui. Peut-être serait-il temps pour votre ami de trouver un travail et peu importe le type de travail afin qu'il s'assume, vous ne croyez pas ?